



#Pas1JourDePlus

## UNE RÉFORME CONTRE LES FEMMES

Les femmes sont particulièrement pénalisées par la réforme des retraites, alors qu'elles ont déjà des pensions de droit direct inférieures de 40 % à celles des hommes. Que dire encore dans nos métiers où les salaires sont aussi bas que cette différence de traitement est encore plus flagrante ?

L'étude d'impact du gouvernement démontre que la réforme allongerait le temps de travail des femmes encore plus que celui des hommes ;

Aujourd'hui, les femmes sont déjà 40 % à partir avec une carrière incomplète contre 32 % des hommes. Avec la réforme du gouvernement, ce serait donc la double peine :

64 Les femmes seraient encore plus nombreuses à devoir attendre 67 ans pour annuler la décote,

64 Même après 67 ans, le montant de leur pension serait dégradé car elles n'auraient pas toutes leurs annuités ;

Plus de 120 000 mères partent actuellement dès 62 ans, grâce à leur majoration de durée d'assurance pour enfant. **Avec la réforme, elles devraient attendre deux ans de plus.**

### LES RETRAITES, MIROIR GROSSISSANT DES INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES

Les femmes ont des pensions de droit direct de 40 % inférieures à celles des hommes.

Les femmes sont toujours, en moyenne, payées 28 % de moins que les hommes. Elles travaillent plus souvent à temps partiel, elles sont concentrées dans des métiers moins bien rémunérés à niveau de qualification équivalent (le soin, le lien et le tertiaire) et elles n'ont pas ou peu de déroulement de carrière. Les femmes ont par ailleurs des carrières plus courtes, notamment du fait de la maternité : une femme sur deux, contre un homme sur neuf réduit ou interrompt son travail suite à l'arrivée d'un enfant.

**Le 11 février,  
mobilisons-nous  
massivement et  
soyons présent.es  
dans les cortèges !**



Je défends ma retraite !

Pour ne pas rester un simple follower de mes droits !

Je rejoins la CGT

## **LE MINIMUM DE PENSION À 1 200 EUROS EXCLURA UNE MAJORITÉ DE FEMMES**

La revalorisation du minimum de pension à 1 200 € concerne seulement les salariées ayant effectué une carrière complète et à temps plein. Deux conditions excluantes pour les femmes qui sont pourtant déjà près de 40 % à toucher moins de 900 € net de pension. Elles seront donc très peu à bénéficier de la revalorisation du minimum de pension, et ce d'autant plus que la réforme prévoit une augmentation le nombre d'annuités nécessaires pour avoir une carrière complète. Enfin, pour l'instant, le projet de loi ne prévoit pas que cette mesure s'applique aux actuelles retraitées.

## **PÉNIBILITÉ : LE SCANDALE**

Si la réforme était adoptée, les départs anticipés pour pénibilité seraient reportés de deux ans, ils concerneraient très peu de salariés, et encore moins de femmes car la pénibilité des métiers féminisés est occultée (port cumulé de « petites » charges, port de personnes, bruit de personnes, postures pénibles, charges émotionnelles...).

## **ET POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES**

Le système de compte pénibilité (C2P) n'est même pas applicable alors que leurs conditions de travail, l'amplitude journalière à laquelle elles sont confrontées devraient être pris en compte pour leur permettre un départ anticipé à la retraite.

**Samedi 11 février, faisons entendre au gouvernement que nous voulons une réforme favorable aux femmes !**

Toutes les infos sur notre site : [www.sap.cgt.fr](http://www.sap.cgt.fr)